



# **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)**

## **VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

Consultation n° : **2016\_CCPG\_BRIEC\_T\_001\_Réseaux Lannéchuen**

### **Objet : Construction de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue de Lannéchuen**

Cette consultation a pour objet la réalisation des travaux de construction de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue de Lannéchuen à Briec.

La présente consultation est de type à **procédure adaptée**, et elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016.

Elle est menée dans le cadre d'un groupement de commandes constitué de la Communauté de Communes du Pays Glazik et de la Commune de Briec.

L'attributaire se verra donc attribuer deux marchés conclus par chaque entité.

Le présent Cahier des Clauses particulières comporte les modalités contractuelles suivantes :

Chapitres I et II, pages 1 à 7 : applicables aux deux entités

Chapitres III et IV, pages 8 et 9 : applicables à la Communauté de Communes du Pays Glazik

Chapitres V et VI, pages 10 et 11 : applicables à la Commune de Briec.

# I. Les clauses techniques

## I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des prestations spécifiées ci-après, selon les directives données sur le site par le représentant du coordinateur du groupement et par les deux cabinets de maîtrise d'œuvre et dans les **conditions** et les **délais** contractuels.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les prestations seront réalisées, et qu'il s'informerera de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des prestations tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES PRESTATIONS EXECUTEES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les prestations générales comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des prestations exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage des lieux après prestations;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels et des matériaux nécessaires à l'exécution des prestations ;
- la protection des ouvrages et espaces existants ;
- le maintien en service des équipements existants ;

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du représentant du coordinateur du groupement.

## ***1.2 Dispositions particulières***

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée au fonctionnement des installations existantes.

Le détail des prestations à réaliser est défini au dossier technique : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des prestations qui y sont mentionnées.

La durée du marché souhaitée est de un mois à compter de la notification du contrat, y compris période de congés d'hiver. La période prévisionnelle de démarrage des prestations est prévue le 09 janvier 2017.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie très détaillée pour toutes les interventions prévues. Il devra préciser notamment les procédés de mise en œuvre des prestations conformément au cahier des charges. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur. Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux référentiels de la profession.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des prestations demandées.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

## **II. Les clauses administratives**

- **Personne publique contractante** : Communauté de communes du Pays Glazik et Commune de Briec.
- **Coordonnées de l'interlocuteur technique** :  
Eaux usées : cabinet SBEA de Lorient  
Eaux pluviales : cabinet CIT de Quimper
- **Coordonnées de l'interlocuteur administratif et coordonnateur** : Eric LE GOFF, Directeur des services techniques, 06 70 31 94 52, [dst@glazik.com](mailto:dst@glazik.com)
- **Critères de jugement des offres** : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Prix</b>	<b>60%</b>
<b>Valeur technique</b>	<b>40%</b>

➤ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux soumissionnaires en fonction du barème suivant :

	6 niveaux d'appréciation	Critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

➤ **Critère prix noté sur 60 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante :

**Note prix attribuée** =  $60 \times (Y1/Y)$ , dans laquelle 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre la moins (Y1) disante aura le nombre maximum de points (60).

Une offre obtenant la note de 0 pour le critère valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 40 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

▪ **Présentation des offres :**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française, conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994, et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

En application de l'article 49 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), rédigé obligatoirement en français, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>

Les candidats auront à produire un dossier comprenant :

#### **4.1 – Les pièces relatives à la candidature**

##### **Imprimé DC1 comprenant :**

- Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, la liste des cocontractants doit être fournie, ainsi que la forme de celui-ci.
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés..

##### **Imprimé DC2 comprenant :**

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance de la personne d'encadrement.
- Présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années.
- Déclaration concernant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### **4.2 – Les pièces relatives à l'offre**

Le dossier des offres devra contenir :

- Le présent CCP
- Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.) pour chaque réseau
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) pour chaque réseau,
- Un mémoire technique rédigé par le candidat et détaillant :
  - Les méthodes et les moyens de mise en œuvre des prestations,
  - L'organisation de l'opération, notamment les propositions en matière de coordination des travaux,
  - Le planning,
  - Les références pour des opérations similaires,
  - Les justificatifs de compétences des intervenants,
  - Tout document à l'initiative du candidat.

Les documents de référence contractuel de portée générale a prendre en compte (pas à fournir) :

- Le CCAG travaux.

### ***Ces documents sont des pièces contractuelles***

NOTA 1 : L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses Administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

NOTA 2 : La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

### **4.3 – Documents à remettre par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché**

Conformément à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu devra produire les documents suivants **dans un délai de 5 jours francs** à compter de la réception de la demande du représentant du pouvoir adjudicateur.

I. - L'acheteur accepte comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux 1° et a et c du 4° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée un extrait de casier judiciaire.

Le candidat établi à l'étranger produit un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

II. - L'acheteur accepte comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 2° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales devant donner lieu à délivrance d'un certificat ainsi que la liste des administrations et organismes compétents.

Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.

III. - Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D.8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

IV. - L'acheteur accepte comme preuve suffisante attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 3° de l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée, la production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

Le candidat pressenti devoir également fournir une attestation d'assurance en cours de validité.

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés

Les pièces sont à demander aux administrations concernées. Celles-ci peuvent mettre plusieurs semaines pour les produire. Il est donc fortement recommandé de les demander bien avant la date de remise des plis afin d'être prêt à les produire dans le délai imparti par la personne publique.

Pour les entreprises créées postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises se substituera aux attestations fiscales et sociales demandées ci-dessus.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats sus mentionnés dans le délai prévu au présent règlement de consultation, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée. La même demande sera adressée au candidat suivant dans le classement des offres.

▪ **Modalités de dépôts des offres :**

Les offres adressées avant le :

**Lundi 12 décembre 2016 à 12 heures**

**A**

Monsieur le Coordonnateur du groupement de commandes  
Communauté de Communes du Pays Glazik  
67, rue du Général de Gaulle  
29510 Briec

devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites,

« Référence » : **2016\_CCPG\_BRIEC\_T\_001\_ Réseaux Lannéchuen**

**Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.**

**Le dépôt d'offre dématérialisée n'est pas autorisé.**

▪ **Délais :**

Délais d'exécution : Le délai de réalisation des travaux souhaité est de un mois à compter de la date de notification des marchés (y compris période de congés de fin d'année).

Le candidat proposera un échancier des prestations qu'il envisage de réaliser et donc la durée totale des marchés. Ce délai sera pris en compte pour l'attribution de la note technique.

▪ **Prix et règlement :**

Les prix du marché sont fermes. Les prestations seront rémunérées en application du détail estimatif et/ou des prix unitaires et des quantitatifs détaillés dans les DQE.

Le prestataire émettra une facture, en trois exemplaires, qui sera adressée respectivement à la Communauté de Communes du Pays Glazik pour les prestations des eaux usées et à la Commune de Briec pour les prestations des eaux pluviales.

Le mode de règlement retenu est le virement avec paiement à 30 jours francs.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GLAZIK

### III. Engagement du candidat : RESEAUX EAUX USEES

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après :

Le montant définitif du marché relatif aux réseaux d'eaux usées pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Glazik est indiqué à l'article 4 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de l'application du détail quantitatif estimatif est égale à :

<i>Montant hors T.V.A.</i> .....	€
<i>T.V.A. au taux de .....%</i> .....	€
<b>Montant T.V.A. incluse</b> .....	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature et cachet du candidat

A ..... Le .....

#### **IV. Acceptation de l'offre : RESEAUX EAUX USEES** **(article réservé au pouvoir adjudicateur)**

Est acceptée la présente offre pour la construction des réseaux d'assainissement des eaux usées pour un montant HT de :

..... pour valoir acte d'engagement

Le Vice-Président,

Jean-Paul COZIEN.

A Briec, Le .....



## COMMUNES DE BRIEC

### V. Engagement du candidat : RESEAUX EAUX PLUVIALES

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après :

Le montant définitif du marché relatif aux réseaux d'eaux pluviales pour le compte de la Commune de Briec est indiqué à l'article 6 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de l'application du détail quantitatif estimatif est égale à :

<i>Montant hors T.V.A.</i> .....	€
<i>T.V.A. au taux de .....%</i> .....	€
<b>Montant T.V.A. incluse</b> .....	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Signature et cachet du candidat

A ..... Le .....

## **VI. Acceptation de l'offre : RESEAUX EAUX PLUVIALES** **(article réservé au pouvoir adjudicateur)**

Est acceptée la présente offre pour la construction des réseaux d'assainissement des eaux usées pour un montant HT de /

..... pour valoir acte d'engagement

Le Maire,

Jean-Hubert PETILLON.

A Briec, Le .....